

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 29

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne II 3056)

Avril 1963

« A l'ombre de la conjoncture »

Conjoncture = situation qui résulte d'une rencontre fortuite d'événements, de circonstances. Conjoncture favorable, fâcheuse. Dans la conjoncture présente. En de telles conjonctures.

Le dictionnaire Robert, auquel nous empruntons cette définition, et qui est généralement fort accueillant aux néologismes, ignore le sens que donnent à ce mot les économistes, et que mentionne Quillet : « Ensemble des conditions déterminant l'état du marché économique à un moment donné ».

Mais même ce sens extensif n'autorise pas à appeler « conjoncture » une situation économique très favorable. Car une conjoncture, même économique, peut aussi être défavorable. Et l'on nous permettra de sourire de cette phrase pêchée dans le service de presse d'une organisation syndicale, rendant compte d'un exposé du conseiller fédéral Tschudi : « Plus d'un million de nos compatriotes vivent à l'ombre de la conjoncture »...

Sport : « indoor » !

Les auditeurs sportifs de la radio vont devoir s'acheter un dictionnaire anglo-français. On leur parle maintenant de rencontres *indoor*...

Cela signifie, selon les cas, « en salle », « dans un stade fermé », « sur court couvert », etc. Pourquoi ne pas le dire en français ?

« Sous toit » rendrait bien aussi le terme anglais qui signifie « derrière la porte ».

« Corporations » de droit public

Aucun dictionnaire ne mentionne cette expression, largement utilisée en Suisse, notamment dans les textes officiels.

Corporation n'a jamais rien désigné d'autre qu'un corps de métier, ou, au sens large, l'ensemble des gens exerçant une même profession.

Il faudrait parler de *communautés* de droit public.

Formulation

On fait une grande consommation de « formulations » dans la correspondance commerciale ou administrative : la formulation de votre lettre.

Le mot est admis par certains dictionnaires, ignoré par d'autres.

On lui préférera *rédaction*.

Libellé s'emploie pour les actes, notariés ou officiels, ou les jugements.

Crucial

Crucial = fait en croix. Incision cruciale.

En philosophie : expérience cruciale : qui permet de confirmer ou rejeter une hypothèse.

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on parle d'expérience cruciale dans le sens de « décisive ».

Comble du ridicule : un « point crucial »...

En français : point critique, décisif, capital, important.

Publication, parution

Publication a trois sens : 1. Acte par lequel on rend une chose publique. 2. Edition, mise en vente. 3. Ouvrage publié (surtout les périodiques).

Parution, quoique inutile, est entré dans l'usage. Mais c'est le fait de paraître, et le mot ne saurait désigner un ouvrage publié.

Votations

Nous faisons l'erreur en Suisse romande d'appeler « votations » des votes, scrutins, élections. On va nous parler tout l'automne de « votations fédérales ».

La votation n'est pas le scrutin lui-même, mais l'action de voter. Quillet ajoute : « En Suisse, sorte de référendum » (!).

Que cela ne nous retienne pas de parler de scrutin, ou d'élections fédérales.

Nous nous excusons auprès de nos membres et abonnés de leur envoyer ce bulletin adressé avec le nom précédant le prénom. Nous le devons à la maison bâloise qui fabrique les plaques à adresser. On ne prévoit pas toujours les surprises que réserve la technique...

Comité de rédaction : C. Bodinier, président (4, rue du Môle, Neuchâtel, tél. 038/5 28 48) ; André Amiguet, Roland Béguelin, Léon Savary ; Gaston Beuret (presse professionnelle et technique) ; Alphonse Kehrer (radio) ; Frédéric Schlatter (sports) ; Eugène Verdon (correcteurs d'imprimerie).